

Les TPE - PME en France

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) distingue quatre catégories d'entreprises :

- les Grandes Entreprises (GE)
- les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)
- les Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- les microentreprises également appelées Très Petites Entreprises (TPE).

Les TPE (Très Petites Entreprises) sont des entreprises dont le nombre de salariés est inférieur à 10 et le chiffre d'affaires ou le total du bilan est inférieur à 2 millions d'€.

Les PME (Petites et Moyennes Entreprises) sont des entreprises comprenant entre 10 et 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros.

Les TPE-PME se caractérisent par leur grande diversité :

- des artisans ;
- des commerçants de proximité ;
- des entreprises de services à la personne ;
- des restaurateurs et des hôteliers ;
- des entrepreneurs dans le secteur du bâtiment ;
- des professions libérales ;
- des start-ups...

Les TPE-PME représentent :

- près de 4 millions de TPE-PME (99% des entreprises françaises)
- 815 257 créations d'entreprises en 2019 (+17% par rapport à 2018)
- 6,3 millions de salariés (49% des salariés français)
- 43% de richesse produite
- 435 milliards d'euros (41%) de crédits mobilisés

Source : <https://entreprises.banque-france.fr/en/node/5516>